



# FICHE DE CONTRÔLE MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL 2019



Si vous le souhaitez, le SE UNSA 93 peut vous informer de votre affectation. Pour cela, nous vous demandons de nous retourner le coupon ci-dessous lorsque vos choix seront effectués. N'oubliez pas de nous retourner le double de votre fiche de vœux par courrier électronique : 93@se-uns-a.org ou par courrier à : Elues CAPD - SE-UNSA 93, 6 square du 8 mai 1945 - 93140 Bondy

<b>Nom :</b>	<b>Prénom :</b>	<b>Téléphone portable :</b>
<b>Date de naissance :</b>		
<b>Adresse personnelle :</b>		<b>Adresse email :</b>
<b>Je suis actuellement titulaire :</b> à titre définitif <b>Je suis actuellement EFS :</b> oui non <i>Rayer la mention inutile</i> à titre provisoire		
<b>Date de titularisation :</b>		
<b>Etes-vous en situation de réintégration après un congé parental ou un congé longue maladie ?</b> oui non <i>Rayer la mention inutile</i>		
<b>Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans au 28 février 2018 : Point E</b>		
<b>Ancienneté général des services : Point A</b>		
<b>Ancienneté dans le poste actuel à titre définitif : Point B</b>		
<b>Ancienneté en tant que Directeur à titre définitif : Point B</b> .....x2 =		
<b>Ancienneté sur un poste ULIS école/PEMF/ULIS collège/IME/BD ASH à titre définitif : Point B</b> .....x2=		
<b>Ancienneté en tant que Directeur nommé à titre provisoire ou intérimaire : Point D</b>		
<b>Nombre de classe en services partagés à titre provisoire: Point P</b>		
<b>Nombre d'écoles :</b>		
<b>Points accordés en tant que non spécialiste nommé en 2018-2019 sur un poste ASH ; Préciser: poste E, CASEH, ERSEH : Point P'</b>		
<b>Points accordés en tant que non spécialiste nommé en 2018-2019 sur un poste ASH, au moins à 50% ; Préciser: IME, SEGPA, ULIS école, ULIS 2<sup>nd</sup> degré, Hôpital, ITEP, foyer enfance, BD ASH : Point P'</b>		
<b>Points attribués aux ZIL et aux BD affectés à titre provisoire et effectuant à l'année le remplacement d'un stagiaire CAPPEI ou en ASH sur un même poste à l'année : Point P'</b>		
<b>Points attribués au titre du handicap : Point M</b>		
<b>Points supplémentaires au titre du rapprochement du conjoint ou de l'autorité parentale conjointe sur le 1er vœu (uniquement si celui-ci correspond à la résidence professionnelle du conjoint ou de l'autre parent) : Point Z</b>		
<b>Points attribués au titre du médical ou du social</b>		
<b>Points attribués pour l'affectation d'un agent titulaire en activité et affecté à au moins 50% sur un établissement REP+ pour toute l'année scolaire en cours. Les remplaçants ne peuvent pas prétendre à cette bonification sauf s'ils ont été réaffectés en double nomination (AFA) pour l'année 2018/19.</b>		
<b>Nature des postes demandés :</b> Adjoint maternelle ou élémentaire, SEGPA, IMP, ULIS, décharge de direction maternelle ou élémentaire, UPE2A,... : .....		
<b>Vœu géographique (que pour les EFS et les enseignants à titre provisoire) :</b>		

**Je souhaite être informé(e) de mon affectation au mouvement par les élus du SE UNSA 93.**

**Date et signature :**